



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 06/08/2021

RETOUR SUR LES OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS DANS LE NORD

Bilan du mois de juillet

Dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants, plusieurs opérations ont été menées au cours du mois de juillet par les forces de l'ordre (direction départementale de la sécurité publique et gendarmerie du Nord) et les services des douanes.

Les 36 opérations conduites par la **Police nationale** ont permis :

- l'interpellation de 12 personnes ;
- la saisie de près de 35 kilos de stupéfiants ;
- la délivrance de 7 amendes forfaitaires délictuelles.

Les opérations menées par la **Gendarmerie nationale** ont donné lieu à :

- la mise en garde à vue de 21 personnes ;
- la saisie de près de 2 kilos de stupéfiants ;
- la constatation de 93 infractions (trafics et usages simples de stupéfiants) et à 123 infractions pour conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Les **services douaniers de la direction régionale de Lille** ont opéré une vingtaine de saisies qui ont permis l'interception de 27,5 kg de produits stupéfiants dont 2,6 kg de cocaïne et un peu plus de 7kg d'héroïne.

Au total, au cours du mois de juillet, les opérations menées dans le département du Nord par les forces de l'ordre ont donné lieu à 33 interpellations pour trafic ou détention de produits de stupéfiants ainsi qu'à la saisie de près de 64,5 kilos de stupéfiants.

Georges-François Leclerc, préfet du Nord, remercie l'ensemble des forces de l'ordre pour leur travail quotidien de lutte contre les trafics de stupéfiants.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)